

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 31 mars 2008 – Convocation du 25 mars 2008

Compte rendu affiché le 7 avril 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents :**

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme MAY, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme BROSSARD, Mme GOYON-GUILLAUME, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, M. DESBOIS, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

**Absents représentés**

M. CHRETIN par Mme SORREL-DUNAND ; Mme BARTHOD par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
Exprimés	28

**Objet : Désignation d'un délégué à la Communauté Urbaine de Lyon**

La commune de Neuville-Sur-Saône, membre de la Communauté Urbaine de Lyon, dispose d'un poste de délégué au Conseil de Communauté de cet organisme.

Par suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation du délégué de la commune en application notamment des articles L 2121-7, L 2121-21, L 5215-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les candidats sont invités à se faire connaître et les candidatures de Michel AUROY et de Elise CORSET sont enregistrées.

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions relatives au Conseil de Communauté (articles L 5215-10 et suivants) et celles relatives à la désignation des délégués du Conseil Municipal (article L 2121-21),
- Vu les résultats de l'élection du Conseil Municipal du 16 mars 2008,
- Vu les candidatures de Monsieur Michel AUROY et de Madame Elise CORSET,
- **PROCEDE** à l'élection au scrutin secret du délégué de la commune de Neuville-Sur-Saône au Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon,
- **CONSTATE** à l'issue du vote les résultats suivants :
  - Votants : 29
  - Exprimés : 28

- **Michel AUROY** : 21 voix

- **Élise CORSET** : 7 voix

- **Michel AUROY** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné en conséquence délégué de la commune de Neuville-Sur-Saône au Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 31 mars 2008  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- dépôt en Préfecture le 01/04/2008
- Publication ou affichage le 01/04/2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 1<sup>er</sup> avril 2008  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.